Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical
Du mardi 22 juin 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **lundi 14 juin 2021**, s'est réuni le **mardi 22 juin 2021** à 17 heures 30 au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Antoine De BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, David POTTIER, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Benoit BALAIS (suppléant de Jean ELISABETH), Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE, Gaëtan LEFEVRE, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Guillaume DUJARDIN, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Loïc JAMIN a donné pouvoir à Bertrand COLLET
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER a donné pouvoir à Alain DECLOMESNIL Guy VELANY a donné pouvoir à Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE

Absents :

COLLECTEA	Yohann PESQUEREL (excusé), Marine VOISIN (excusée)
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Jean-Pierre MOINEAUX (décédé le 21/06/2021)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Pierre SALLIOT (excusé)
SEULLES TERRE et MER	

Date de convocation 14/06/2021
Date d'affichage 14/06/2021
Nombre de délégués en exercice..... 32-1 = 31
Nombre de délégués présents..... 23
Nombre de Votants..... 27
Secrétaire de séance ..... M. Bertrand COLLET

Mme la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.
M. Bertrand COLLET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité.

Délibération n°2021-017 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Exposé des motifs

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Présidente est tenue de présenter à cette assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210622-CSD2021017-

et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A l'issue de cette présentation, Madame la Présidente demande, aux délégués présents, de valider le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Décision du Comité Syndical

Vu *l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

Vu *l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

Vu *l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

Vu *l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020,*

Vu *la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

Vu *la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
2) **D'INFORMER** qu'il sera mis à disposition du public au siège du SEROC ainsi que sur le site internet www.seroc14.f.
3) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(**SEROC**)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210622-CSD2021017-